

Stage des cas pratiques CFEC - Préparation à la Qualification CRAC 2025

Le cursus de formation de la CFEC pour la préparation à l'examen de qualification CRAC permet d'assimiler les connaissances juridiques, assurancielles et expertales afin de gagner en précision et autonomie dans son métier d'expert construction.

Il est constitué de quatre parties, dont les 3 premières sont indissociables :

- *Le stage théorique : 24 au 25 septembre 2024 et 5 au 6 novembre 2024*
- *Le stage de cas pratiques : 25 et 26 novembre 2024*
- *La mise en situation dans les conditions de l'examen écrit : 27 novembre 2024*

- *La préparation à l'examen oral (sous réserve de réussite à l'examen écrit) : le 11 mars 2025*

Ce 2ème stage du cursus permet de revoir, sous forme de cas pratiques, les principes et les bases qui leur ont été enseignés au cours du stage théorique.

Il permet aux experts d'ancrer les connaissances pour les utiliser dans leur vie professionnelle et en vue de l'examen de qualification CRAC.

Tarif des 3 premières parties du cursus de formation :

- *Stage théorique : 1180 € HT (adhérent CFEC) / 1720 € HT (non adhérent CFEC)*
- *Stage cas pratiques : 590 € HT (adhérent CFEC) / 860 € HT (non adhérent CFEC)*
- *Mise en situation dans les conditions d'examen écrit : 295 € HT (adhérent CFEC) / 430 € HT (non adhérent CFEC)*

Durée: 15.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- - Les experts construction souhaitant optimiser leur préparation et faire le point sur l'état de leurs révisions avant de se présenter aux épreuves écrites de l'examen professionnel de Qualification C.R.A.C. 2025
- - Cette formation s'adresse à un public averti, justifiant d'un diplôme d'études supérieures et d'une expérience professionnelle antérieure dans un des métiers de la construction

Prérequis

- Ce stage de deux jours s'adresse à des personnes disposant d'une première expérience dans la profession d'expert construction (minimum six mois, de préférence un à deux ans).

- En principe, ce stage concerne des experts construction titulaires d'un diplôme universitaire "bac + 5" d'ingénieur ou d'architecte, ou d'une reconnaissance officielle d'équivalence par validation des acquis professionnels.
- En outre, une expérience professionnelle préalable de cinq ans minimum dans le bâtiment ou la construction avec une expérience du chantier constitue un pré-requis indispensable pour les experts qui souhaiteraient ultérieurement se présenter aux examens professionnels individuels leur permettant d'exercer le métier d'expert construction .

Accessibilité et délais d'accès

Chaque situation étant unique, toute personne étant concernée par le handicap est invitée à se signaler par retour de mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé.

De même, nous remercions les personnes ayant un régime alimentaire spécifique de se faire connaître.

Qualité et indicateurs de résultats

Selon le recueil des appréciations session 2023 sur 41 stagiaires interrogés :

92 % des stagiaires sont satisfaits de la formation qui a répondu à leur attentes.

100% ont apprécié les échanges avec les intervenants.

Objectifs pédagogiques

- A l'issue du stage, les experts doivent être capables :
- - d'utiliser les notions principales des textes juridiques et assurantiels vus en stage théorique ainsi que leurs propres connaissances techniques, afin de les appliquer à des cas concrets et répondre aux questions des Epreuves Techniques et Rédactionnelles de l'Examen de Qualification C.R.A.C.
- - de connaître leur état personnel de préparation en vue des épreuves écrites de la Qualification et de recenser les points vers lesquels ils doivent prioritairement s'orienter leurs ultimes révisions.

Contenu de la formation

- DÉROULÉ ET CONTENU DE LA FORMATION
 - Pendant les deux jours du stage, les experts sont, à tour de rôle, soumis à des batteries de questions portant sur les différents aspects de leur métier (techniques, juridiques, assurantiels, conventionnels, démarche expertale...).
 - Chaque journée est séquencée de la façon suivante :
 - - Le premier quart de la journée est constitué d'une série de questions mélangées portant sur les domaines suivants : technique, juridique, assurance, convention C.R.A.C. Les stagiaires répondent à tour de rôle aux questions posées par les animateurs, sans temps de préparation.
 - - Les trois autres quarts de la journée sont consacrés à l'examen et au traitement des sinistres affectant des types d'ouvrages fréquemment rencontrés par un expert au cours de sa vie professionnelle.
- MOYENS D'ENCADREMENT
 - Pour ce stage de cas pratiques, les experts inscrits à la formation sont répartis en petits groupes. Un panachage est effectué pour favoriser les échanges entre stagiaires suivant la structure de leur lieu d'emploi (sociétés d'expertise, réseaux nationaux ou régionaux, cabinets indépendants...) et leur implantation géographique.
 - Les stagiaires sont affectés à la même salle pendant les deux jours de formation.
 - Des binômes d'animateurs sont constitués (autant que de groupes de stagiaires). Chaque binôme comporte un assureur et un expert.
 - A la fin de chaque quart de journée, une rotation des binômes est organisée de façon à ce que chacun change de salle à chaque changement de cas pratique.
 - Cette organisation a pour objectif de mettre les stagiaires au contact d'animateurs variés, qu'il s'agisse des assureurs (sociétés ou mutuelles professionnelles, généralistes ou spécialisés...) ou des experts (sociétés, réseaux, cabinets...). Elle permet aux experts de

prendre conscience des diverses approches pour traiter les dossiers sinistres construction, et permet, à chaque animateur, d'exprimer sa propre sensibilité, au-delà du message général que doit retenir le stagiaire.

- Chaque situation étant unique, toute personne concernée par le handicap est invitée à se signaler par mail afin qu'un accueil adapté lui soit proposé. De même, nous remercions les personnes ayant un régime alimentaire spécifique de se faire connaître.

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Les animateurs sont des assureurs (sociétés ou mutuelles professionnelles, généralistes ou spécialisés...) ou des experts construction (sociétés, réseaux, cabinets...)

La plupart sont des contributeurs occasionnels de la formation. Le livret très détaillé de l'animateur leur facilite la préparation du stage sans devoir y consacrer trop de temps.

En outre, les réponses détaillées qu'il contient sont en soi une garantie pour l'homogénéité de la formation et de l'information délivrées dans les différentes salles, au-delà des avis personnels que chaque animateur souhaite légitimement transmettre aux stagiaires.

Ces réponses ne sont pas communiquées aux stagiaires, car elles ne constituent, en aucune façon, des corrigés types. Chaque stagiaire est ainsi invité à prendre ses propres notes personnelles.

Moyens pédagogiques et techniques

- Pour le stage des cas pratiques, l'enseignement est dispensé en petites salles disposant de moyens audiovisuels appropriés (salles aménagées en U, accès internet...).
- Au début du stage, il est remis à chaque expert inscrit un livret du stagiaire dans lequel sont exposés tous les cas à traiter avec de l'espace libre pour faciliter ses prises de notes personnelles.
- Le livret du stagiaire contient également toutes les références bibliographiques qui lui seront ensuite utiles pour peaufiner sa préparation et ses révisions en vue de l'examen professionnel de Qualification.
- Concernant les binômes (assureur – expert), il est fait appel à des assureurs habitués à traiter des dossiers sinistres construction importants au sein de diverses sociétés ou mutuelles d'assurances. De la même façon, les experts chargés de l'animation proviennent de différents types de sociétés, réseaux ou cabinets d'expertise.
- Chacun des animateurs s'exprime librement en fonction de son expérience propre de gestion ou expertise des dossiers sinistres. Toutefois, pour maintenir une indispensable homogénéité dans les messages délivrés aux stagiaires, un livret de l'animateur est transmis à chacun d'eux au moins une semaine avant le stage
- Le livret de l'animateur contient toutes les informations consignées dans le livret du stagiaire, mais aussi les réponses aux questions posées dans chaque déclaration de sinistre que les stagiaires sont appelés à traiter.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- En fin de stage, un questionnaire d'évaluation est rempli par chaque participant.
- Le degré de préparation des experts est testé à l'occasion de la deuxième journée du stage, consacrée à la mise en situation qui place les candidats dans des conditions identiques à celles de l'examen officiel auquel ils se préparent